



Domaine politique Formation continue

Plan directeur de la recherche 2021-2024

Table des matières

1	Introduction	2
1.1	Contexte	2
1.2	Bases de développement et monitoring	2
2	Activités de la période 2017 à 2020	3
2.1	Participation à la formation continue de différents groupes de population.....	3
2.1.1	Indicateurs pour le suivi prévu dans la LFCo	3
2.1.2	PIAAC	4
2.2	Observation du marché de la formation continue.....	4
2.2.1	Prestataires de formation continue.....	4
2.2.2	Cours préparatoires aux examens fédéraux	4
2.3	Système de formation continue	5
2.3.1	Prise en compte des acquis dans la formation formelle.....	5
2.3.2	Élaboration de cadres d'orientation dans le domaine des compétences de base	5
3	Thèmes prioritaires 2021-2024	5
3.1	Domaine thématique : numérisation dans la formation continue	5
3.2	Domaine thématique : formation continue dans le parcours de vie	6
3.3	Domaine thématique : professionnalisation du personnel de la formation continue	7
4	Cadre financier, instruments d'encouragement, principes de financement et assurance qualité	7
4.1	Cadre financier	7
4.2	Instruments de financement pour la recherche de l'administration dans le domaine de la formation continue	7
4.3	Principes d'encouragement et assurance de la qualité.....	8

1 Introduction

1.1 Contexte

Chaque année, près de 4,1 millions de personnes en Suisse, soit 62,5 % de la population résidente permanente âgée de 15 à 75 ans, suivent au moins une formation continue. Aucun autre domaine du système de formation n'atteint autant de personnes ni ne répond à des besoins aussi divers et en constante évolution.

De par sa flexibilité, la formation continue permet de réagir beaucoup plus rapidement et précisément aux besoins du marché du travail et aux souhaits individuels de développement personnel que le système de formation formel, qui est fortement réglementé. Mais elle n'est pas non plus sans problèmes. Par exemple, son ampleur thématique et institutionnelle fait qu'il est difficile d'avoir une vue d'ensemble du marché de la formation continue. L'interdépendance étroite entre l'offre et la demande peut avoir des répercussions sur la stabilité et le professionnalisme du personnel enseignant ou mener à une offre insuffisante dans des domaines qui, bien qu'ils semblent importants du point de vue socio-politique, ne sont financièrement pas intéressants compte tenu de la structure de la demande. La liberté dont jouit le domaine de la formation continue peut également, si les prestataires ne s'entendent pas sur des normes communes, conduire à une certaine confusion quant au statut et à la prise en compte des certificats de formation continue.

Afin de maintenir la diversité des offres de la formation continue et de bonnes conditions-cadres, la loi fédérale sur la formation continue (LFCo)¹ fixe depuis 2017 des principes applicables à la formation continue. Ceux-ci donnent une ligne directrice à l'intervention des pouvoirs publics et contribuent à définir les conditions-cadres de la formation continue en Suisse.

La LFCo présente une très faible densité normative directe, et ce, en raison de la conviction qu'une intervention par l'État ne se justifie qu'en présence de dysfonctionnements. Afin d'identifier les éventuels dysfonctionnements et de vérifier l'utilité de la formation continue pour la société et l'économie, l'art. 19 de la LFCo prévoit un suivi du marché de la formation continue et de la participation des différents groupes de la population à la formation continue. Une observation étayée par des recherches et fondée empiriquement permet de mieux déceler les forces et les faiblesses du domaine de la formation continue et de supprimer d'éventuelles évolutions négatives à un stade précoce et de manière ciblée.

En tant que partie intégrante du système de formation, la formation continue est soumise au monitoring de la formation de la Confédération et des cantons et figure dans le Rapport sur l'éducation en Suisse, publié tous les quatre ans². En plus des données statistiques et des évaluations, le rapport intègre également les résultats d'études portant sur les aspects de la formation continue couverts par le rapport sur l'éducation.

1.2 Bases de développement et monitoring

Globalement, la recherche de l'administration remplit les fonctions suivantes :

1. elle sert d'instrument à la politique en fournissant des connaissances servant à définir des orientations, des actions ou des modèles de solution à des questions politiques d'actualité ;
2. elle fournit un instrument pour anticiper les problèmes et les questions à venir et propose des instruments politiques et des mesures appropriés pour y répondre ;
3. elle aide l'État à définir sa position et son orientation stratégique ;
4. elle fournit une base de légitimation à l'action de l'État, en vérifiant sa pertinence par l'analyse scientifique.

¹ RS 419.1

² <https://www.skbf-csre.ch/fr/rapport-sur-leducation/rapport-education/>

Des projets de recherche, des évaluations et des expertises sont nécessaires pour accompagner le développement de la formation continue dans le cadre des objectifs de la Confédération et des cantons. Ces activités génèrent le savoir nécessaire au pilotage politique et des bases scientifiques, notamment pour la création de conditions-cadres favorables à la formation continue, pour le monitoring et pour l'évaluation des tendances et de la comparabilité des développements nationaux et internationaux en matière de formation continue.

Par le présent plan directeur de la recherche, le SEFRI participe à l'élaboration et à la mise à disposition des bases nécessaires au monitoring de l'éducation et à la conception politique de la formation continue.

Le plan directeur de la recherche offre un aperçu des questions et des lacunes en matière de recherche qui ont été identifiées comme prioritaires. Ces quatre prochaines années, la recherche de l'administration fédérale dans le domaine de la formation continue traitera ces thèmes du point de vue actuel en tenant compte, le cas échéant, des nouveaux développements et des nouvelles demandes.

La recherche de l'administration fédérale dans le domaine de la formation continue n'est pas de la recherche fondamentale, mais de la recherche qui, d'une part, appréhende les développements qui pourraient nécessiter une intervention étatique et, d'autre part, contribue à définir les problématiques existantes dans le domaine de la formation continue et à développer des solutions pour y remédier.

2 Activités de la période 2017 à 2020

En complément aux analyses réalisées dans le cadre du Rapport 2018 sur l'éducation en Suisse³ et aux rapports sur les données statistiques dans le domaine de la formation continue⁴, les travaux ci-après ont été lancés pendant la période 2017 à 2020, en conformité avec les axes prioritaires définis dans la LFCo pour le suivi du marché de la formation continue (art. 19, al. 1, LFCo).

2.1 Participation à la formation continue de différents groupes de population

2.1.1 Indicateurs pour le suivi prévu dans la LFCo

Dans le cadre de la mise en œuvre de la LFCo, des indicateurs ont été définis pour le suivi prévu par la loi. Ces indicateurs concernent la participation à la formation continue de différents groupes de population pour lesquels des dysfonctionnements sont suspectés et qui nécessitent d'être observés et analysés plus en détail au moyen d'un monitoring.

Outre un indicateur relatif à la participation à la formation continue en général, un autre indicateur a été attribué aux groupes ci-dessous suite aux discussions menées lors du « Dialogue de la formation continue » :

1. Personnes peu qualifiées
2. Travailleurs plus âgés
3. Personnes âgées de plus de 55 ans
4. Personnes issues de l'immigration
5. Femmes

³ CSRE (2018) : Rapport 2018 sur l'éducation en Suisse.

⁴ OFS (2018a), La formation professionnelle continue dans les entreprises en 2015 : Rapport principal.
OFS (2018b), La formation tout au long de la vie en Suisse : Résultats du Microrecensement formation de base et formation continue 2016.

Les indicateurs, qui se basent sur les données de l'Enquête suisse sur la population active (ESPA) ainsi que sur divers facteurs contextuels, ont été compilés et publiés pour la première fois mi-2019⁵. Ils sont mis à jour chaque année.

Le besoin d'agir s'est surtout fait sentir au niveau de la participation à la formation continue des personnes peu qualifiées. Ce groupe-cible, qui se recoupe en partie avec celui des adultes aux compétences de base lacunaires, se situe au cœur de l'encouragement au sens de la LFCo et d'autres lois spéciales.

2.1.2 PIAAC

Mi-2018, la Suisse a décidé de participer à l'enquête de l'OCDE prévue à l'horizon 2021/2022 sur l'évaluation des compétences des adultes (PIAAC ; *Programme for the International Assessment of Adult Competencies*). Cette étude mesure les compétences élémentaires nécessaires pour faire face aux exigences de la vie quotidienne et professionnelle. La lecture, les mathématiques utiles au quotidien et la résolution adaptative des problèmes en font partie. Ces compétences servent de base au développement de nombreuses autres capacités et aptitudes plus spécifiques. Des indicateurs en lien avec l'acquisition de compétences peuvent notamment être identifiés à l'aide de données socio-démographiques et d'informations contextuelles, telles que la participation à la formation continue.

Cette approche est tout particulièrement intéressante dans le contexte du besoin d'agir ayant été identifié pour augmenter la participation à la formation continue des personnes sans formation postobligatoire et encourager les compétences de base chez les adultes par le biais de la LFCo. Pour cette raison, le SEFRI soutient la réalisation du PIAAC, notamment par des fonds issus de la recherche de l'administration pour la formation continue.

Les premiers résultats de l'enquête étaient attendus pour 2023. Cependant, en raison de la crise du coronavirus, l'OCDE a différé l'enquête de douze mois.

2.2 Observation du marché de la formation continue

2.2.1 Prestataires de formation continue

Le marché de la formation continue se distingue par sa grande diversité de prestataires et d'offres. Ni le nombre exact de prestataires ni celui des offres ne peuvent être déterminés de manière absolue. Néanmoins, des efforts ont été déployés au cours de la période 2017 à 2020 pour augmenter la représentativité de l'enquête auprès des prestataires menée par la Fédération suisse pour la formation continue (FSEA) et pour développer des indicateurs de suivi du marché de la formation continue.

2.2.2 Cours préparatoires aux examens fédéraux

Dans le domaine des cours préparatoires aux examens fédéraux, la liste des cours préparatoires introduite en 2018 dans le cadre de la mise en œuvre du financement axé sur la personne a contribué à fournir un bon aperçu des prestataires et des offres. Les données pertinentes sont collectées et évaluées dans le cadre de la mise en œuvre de la loi fédérale sur la formation professionnelle (LFPr)⁶. La liste des cours préparatoires aux examens fédéraux a également servi de base à une discussion dans le domaine de l'enseignement supérieur sur la relation de concurrence entre les offres de formation continue des hautes écoles et celles de l'enseignement professionnel supérieur.

⁵ <https://www.sbf.admin.ch/sbf/fr/home/formation/formation-continue/dialogue-de-la-formation-continue.html>

⁶ RS 412.10

2.3 Système de formation continue

2.3.1 Prise en compte des acquis dans la formation formelle

En 2015, sur la base de la LFCo, la CDIP et le SEFRI ont défini la prise en compte et la reconnaissance adéquates des compétences acquises sous une forme ou sous une autre comme objectif commun de la politique de formation.

Le principe fixé par la LFCo pour la prise en compte des acquis dans la formation formelle (art. 7) assume une fonction charnière entre la formation continue et la formation formelle : alors que le système de formation formel décide de la prise en compte des acquis, la formation continue peut simplifier cette prise en compte en fournissant des informations transparentes sur le contenu de l'offre de formation continue et sur les compétences acquises.

Ces deux approches sont en cours d'optimisation. Dans le cadre de l'initiative Formation professionnelle 2030, l'accent est mis sur la prise en compte des acquis, notamment par le biais des projets financés par la recherche de l'administration dans le domaine de la formation continue. Pour simplifier cette prise en compte, la FSEA a élaboré une charte relative à la publication transparente des cours.

2.3.2 Élaboration de cadres d'orientation dans le domaine des compétences de base

En coopération avec un groupe d'experts, le SEFRI a élaboré des cadres d'orientation pour les compétences de base en technologies de l'information et de la communication (TIC) et pour les compétences de base en mathématiques pour adultes⁷. Les cadres d'orientation s'entendent comme un aperçu des compétences de base qu'un adulte indépendant doit posséder pour pouvoir participer à la société.

3 Thèmes prioritaires 2021-2024

Le Réseau de recherche en formation continue⁸ a interrogé ses membres afin de définir les thèmes prioritaires pour les années 2021 à 2024. Sur la base des réactions des chercheurs, des enjeux ont été formulés dans cinq domaines thématiques. Ces domaines ont été évalués sous l'angle de la politique de la formation dans le cadre du « Dialogue de la formation continue ». Trois domaines thématiques principaux ainsi qu'une série de questions présentant un intérêt particulier pour chacun d'entre eux ont alors été identifiés.

3.1 Domaine thématique : numérisation dans la formation continue

Les défis du point de vue de la recherche :

La période COVID a provoqué une envolée de la numérisation dans la formation continue. La formation continue est plus que jamais appelée à intégrer la transformation numérique et à développer une offre moderne et adaptée. Une importance particulière est accordée ici aux questions de l'éducation aux médias et du développement des compétences en la matière chez les adultes, de l'intégration des médias numériques dans les programmes de formation, des compétences numériques des formateurs, aussi bien pour la formation initiale que la formation continue, ainsi que

⁷ <https://www.sbf.admin.ch/sbfi/fr/home/formation/formation-continue/competences-de-base-chez-ladulte.html>

⁸ <https://phzh.ch/de/ueber-uns/Organisation/Prorektorat-Weiterbildung-und-Dienstleistungen/abteilung-hochschuldidaktik-und-erwachsenenbildung/Weiterbildung-Berufsfachschulen/professur-hbb-und-wb/netzwerk-weiterbildungsforschung/> (en allemand uniquement)

des effets de la numérisation des programmes de formation sur la participation à la formation continue, et notamment des effets possibles de sélectivité sociale. Des activités de recherche sont également nécessaires en ce qui concerne l'incidence de la numérisation sur les établissements de formation continue, sur la formation continue dans le milieu professionnel, sur les lieux et les modalités de formation ainsi que sur l'apprentissage informel. De manière plus générale, la question se pose également de savoir comment la formation continue peut contribuer à soutenir le développement social vers une « culture du numérique » (Felix Stalder).

Questions :

La numérisation dans la formation professionnelle offre des opportunités, mais comporte aussi des risques.

En ce qui concerne les groupes-cibles tels que celui des adultes peu habitués à suivre des formations, il est nécessaire d'étudier quels outils, formats et concepts peuvent être utilisés de manière judicieuse et didactique pour concevoir la formation continue de ces personnes et, si nécessaire, l'ouvrir à davantage de participants.

Les personnes qui ne disposent pas des compétences numériques nécessaires risquent de ne pas pouvoir participer de manière satisfaisante aux processus numérisés dans les domaines politiques, sociaux, économiques et culturels. Comment la formation continue peut-elle contribuer à l'éducation aux médias de la population potentiellement vulnérable ? Quel est le rôle de l'apprentissage informel ? Quels sont les effets de la numérisation sur les prestataires de formation continue, leurs offres et leurs modèles commerciaux ? La formation continue se dirige-t-elle durablement vers les offres numériques ? Quels en sont les effets sur la formation continue des différents groupes de population ?

3.2 Domaine thématique : formation continue dans le parcours de vie

Les défis du point de vue de la recherche :

Des différences considérables sont toujours notables quant à la participation à la formation continue des divers groupes de population. Cet état de fait est statistiquement bien documenté et a été relativement stable ces dernières décennies (selon le Microrecensement Formation de base et formation continue). Les variables socio-économiques peuvent être le signe de l'existence de différences entre les groupes de population, mais elles ne donnent aucune explication sur les causes des disparités ni sur les moyens de réduire ces différences de participation. Pour pouvoir aborder les problématiques liées à la participation et à la sélectivité sociale sous l'angle de la politique de la formation et réduire les disparités, il est nécessaire d'analyser de manière plus approfondie la participation et l'absence de participation en fonction des étapes et des situations de la vie. À cet égard, les besoins en matière de formation continue ainsi que les parcours de formation et les obstacles à la participation rencontrés par différents groupes socialement défavorisés et par les personnes se trouvant dans une situation de vie difficile revêtent une importance particulière. L'objectif d'une telle analyse est de déterminer des approches qui permettront d'encourager plus efficacement des groupes cibles donnés.

Questions :

La formation continue accompagne les individus tout au long de leur vie comme aucun autre domaine de formation.

Quels sont les besoins en matière de formation continue au regard des différentes étapes de la vie ou des groupes-cibles spécifiques ? Quelles conclusions peut-on en tirer sur les offres de formation continue ?

Quelle importance et quels avantages sont attribués à la formation continue par rapport aux différentes étapes de la vie ou aux groupes-cibles spécifiques ?

Quelles sont les raisons de ne jamais participer à une formation continue ? Quelles conclusions peut-on en tirer sur les offres ?

3.3 Domaine thématique : professionnalisation du personnel de la formation continue

Les défis du point de vue de la recherche :

Le professionnalisme du personnel de formation est crucial pour que les procédures d'orientation et d'apprentissage/d'enseignement aboutissent. Tandis que, dans les autres domaines de formation, il existe des voies de formation initiale et de formation continue définies qui déterminent l'accès au statut d'expert et au champ d'activité professionnel, la formation continue est à cet égard un champ professionnel ouvert avec des conditions de travail hétérogènes et parfois précaires. Cette constatation soulève plusieurs questions d'ordre qualitatif. La formation continue permet-elle de réagir assez rapidement aux besoins et de répondre aux exigences croissantes posées au personnel, qui découlent notamment de la numérisation, de la migration, de l'inclusion ou encore du vieillissement de la population ? Comment évoluent les exigences en matière de compétences et les conditions d'engagement et de travail des enseignants ? Quelle est leur influence sur la qualité des offres de formation continue ? Comment peut-on encourager le personnel enseignant à lui-même continuer à se former ? Il est nécessaire de pouvoir s'appuyer sur des résultats de recherche pour élaborer des mesures qui permettent d'encourager la professionnalisation dans le domaine de l'apprentissage tout au long de la vie.

Questions :

Tant des personnes ayant un poste fixe que des professeurs indépendants et des bénévoles sont actifs dans la formation continue générale et dans d'autres domaines partiels de la formation continue. Dans ces circonstances, quelles sont les conditions-cadres et les mesures nécessaires pour garantir la qualité et le professionnalisme des offres ?

Le personnel de la formation continue est-il à même de faire face à la numérisation ? Qu'en est-il de sa propre participation à la formation continue ?

Quels sont les acteurs de la formation continue ? Quelles sont les conditions d'emploi des personnes travaillant dans la formation continue ?

4 Cadre financier, instruments d'encouragement, principes de financement et assurance qualité

4.1 Cadre financier

Un montant d'environ 450 000 francs est disponible chaque année pour la recherche de l'administration dans le domaine de la formation continue. Il est inscrit dans le budget ordinaire.

4.2 Instruments de financement pour la recherche de l'administration dans le domaine de la formation continue

Le SEFRI peut au besoin donner des mandats de recherche et développement ainsi que commander la réalisation d'études relatives à la formation continue. Selon leur volume, ces mandats font l'objet d'un appel d'offres, public ou sur invitation, ou sont attribués directement.

À petite échelle (< 100 000 francs par projet), il existe également la possibilité de soumettre au SEFRI des projets de recherche pertinents dans les domaines définis au chapitre 3. Le SEFRI doit être contacté avant l'élaboration d'une demande.

4.3 Principes d'encouragement et assurance de la qualité

Principe : les directives « Assurance de la qualité dans les activités de recherche de l'administration fédérale »⁹ s'appliquent.

Les propositions de recherche sont soumises à un examen interne et font ensuite, si nécessaire (systématiquement si le montant dépasse 50 000 francs), l'objet d'une expertise scientifique externe¹⁰. Le SEFRI décide du financement des projets.

Outre la qualité scientifique, les critères suivants sont décisifs pour pouvoir prétendre à un encouragement :

1. la thématique s'inscrit dans le cadre des domaines thématiques définis par le SEFRI (voir chap. 3) ;
2. les résultats attendus servent de base à la politique de formation continue et au suivi de la formation continue et remplissent ainsi la fonction de recherche de l'administration ;
3. les normes de qualité (par exemple les standards SEVAL) pertinentes pour le type de projet sont respectées.

Les rapports scientifiques intermédiaires et finaux des projets financés sont examinés par le SEFRI. Les résultats servent, entre autres, de base au suivi visé à l'art. 19 LFCo.

L'attribution des mandats de recherche et développement et le soutien des demandes de recherche sont basés sur les critères du droit fédéral des marchés publics. La réalisation des projets est réglée dans un contrat de prestations. Dans ce cadre, le SEFRI transmet les droits de propriété intellectuelle aux chercheurs. Les prestataires accordent à la Confédération suisse un droit d'usage gratuit et irrévocable.

Les projets de recherche financés par le SEFRI sont enregistrés dans le système d'information de la Confédération, ARAMIS.

Les résultats sont présentés par les porteurs du projet dans le cadre du suivi (art. 19, al. 2, LFCo) ; les études et les résultats de la recherche sont publiés.

9

https://www.ressortforschung.admin.ch/dam/rsf/fr/dokumente/dokumentation/publikationen/qualitaetsrichtlinien/richtlinien-qs-dt-Revision-v.6.pdf.download.pdf/RichtlinienQS_dt_Revision_V.6_FR.pdf

¹⁰ Dans la mesure du possible, une coopération sera établie avec le pool d'experts de la recherche sur la formation professionnelle.